



Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 12 mars 2013 à 9 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

Elus présents : Bernard ALLARD, Raymond BALLOT, Pierre BARBIER, Daniel BELIARD, Jacques BRAVO, Claude CORDIER, Thierry DECOSTERD, André GAUTHIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elue excusée : Simone ANDRE,

Autres présents : Gilles ARNOULD, Trésorier public ; Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Budget général et budget du SPANC,
- Avancement des travaux,
- Bordereau des prix,
- Divers.

### **1. Approbation du PV de la séance précédente.**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Pierre BARBIER est nommé secrétaire de séance.

### **2. Budget 2013**

Le président présente le budget du Service public de l'assainissement non collectif. Ce dernier nécessite un prêt du budget principal pour être équilibré, provenant notamment des frais de personnel qui sont plus importants qu'initialement prévus. En effet, les usagers interrogent fréquemment les services pour des informations techniques et administratives. De plus, le poste lié à l'affranchissement représente une somme importante de plus de 2000 euros, car les comptes rendus accompagnés du règlement de service, doivent être notifiés avec une preuve d'envoi, suite à la jurisprudence conséquente aux litiges qu'ont connu certains SPANC en France.

Le prêt sera remboursé d'ici à 6 ans, date du prochain contrôle de fonctionnement.

Quant au budget général, il est rectifié en ce sens. Sinon, il n'y a eu que quelques modifications mineures suite au contrôle par le Trésorier.

A ce propos, M. ARNOULD présente au bureau une analyse financière du syndicat.

Selon lui, fin 2012, malgré une légère dégradation *purement conjoncturelle*, la situation financière du syndicat est très saine avec deux points forts : une capacité d'autofinancement élevée et un endettement très faible.

Grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à une valorisation de ses recettes, le syndicat dégage chaque année sur la période 2008-2012 plus de 944.000 euros pour financer ses investissements, soit près de 45% du montant de ses recettes propres de fonctionnement ( hors recettes encaissées pour l'agence de l'eau et recettes en atténuation de charges ).

Grâce à cette capacité d'autofinancement élevée, le syndicat a pu investir en moyenne 1.5 million d'euros, pallier la réduction des subventions reçues des départements tout en se désendettant.

L'endettement est très faible et surtout l'évolution prévisionnelle de l'endettement ( sur emprunts existants ) est très favorable . Le syndicat dispose d'une capacité qui lui permettra de compléter le financement de ses futurs travaux et de faire face à la réorientation des subventions de ses partenaires.

Par ailleurs, le fonds de roulement réel (excédents antérieurs cumulés) avec prise en compte des restes à réaliser en investissement représente encore 145 jours de charges réelles de fonctionnement ( hors amortissements ) fin 2012, ce qui permet de faire face aux besoins de financement courant du syndicat.

Enfin, le taux de recouvrement des produits est encore élevé malgré les effets sensibles de la situation économique depuis 3 ans.

Pour l'avenir, compte tenu d'une part de la baisse des subventions sur les travaux et d'autre part des prélèvements successifs effectués sur le niveau du fonds de roulement depuis 2009, le syndicat devra certainement recourir à l'emprunt pour financer la partie des dépenses d'équipement dépassant sa capacité de financement propre.

A ces propos, le Président ajoute que grâce à la connaissance désormais précise du patrimoine syndical, il est possible d'avoir une vision à long terme des besoins d'investissements et de la tarification de l'eau. Il rappelle que 50% de nos canalisations datent de moins de 20 ans.

### **3. Programme de travaux**

M. ROLLET explique que les entreprises ont remis leurs offres pour les chantiers de Moncley, Pagny/Jallerange et Chancey. Ainsi, après négociation, l'entreprise COLAS, établissement LACOSTE est retenue pour les chantiers de Pagny/Jallerange et Chancey pour un montant respectif de 63 822.43 et 87 342.05 euros H.T. L'entreprise STPI est retenue pour le chantier de Moncley pour un montant de 64 974.80 Euros H.T.

Le bureau valide cette attribution et sollicite les aides des conseils généraux et de l'Agence de l'Eau pour ces travaux. (Délibérations 1, 2 et 3 prises à l'unanimité)

Ensuite, M. ROLLET présente les projets de travaux à Chazoy, Vaux les Prés Grande Rue et la liaison Vaux les Prés Villers Buzon. Le montant respectif de ces travaux est de 90 000, 140 000 et 671 000 euros H.T.

Le bureau les accepte à l'unanimité et sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. (Délibération 4 prise à l'unanimité)

### **4. Bordereau des prix**

M. Rollet présente le nouveau bordereau des prix. Les nouveaux prix intègrent la fourniture et pose des pièces. Les anciens forfaits raccordements qui n'ont pas été révisés depuis 2004 intègrent désormais le forfait main d'œuvre et déplacement qui sous-estimait le temps réel passé pour un raccordement, (établissement du devis, son encaissement, le récolement GPS associé, l'intégration dans la facturation, pose dans le regard...)

Ainsi, au forfait de raccordement à 435 € H.T. s'ajoutent les 50 euros H.T. de déplacement et devient un forfait raccordement à 485 euros H.T.

Le bureau adopte à l'unanimité ce nouveau bordereau des prix (Délibération 5 prise à l'unanimité)

## **5. Rapports annuels sur le prix et la qualité**

M. ROLLET présente les rapports annuels sur le prix et la qualité, pour l'eau potable et l'assainissement non collectif. L'analyse des indicateurs de performances mettent en avant une exploitation efficace du service.

Ils seront présentés en assemblée générale.

## **6. Défense incendie**

M. ROLLET présente une synthèse règlementaire des obligations des communes, liées à la défense incendie, jointe à ce compte rendu.

Le bureau valide le principe de proposition d'une prestation de services pour les communes pour réaliser les essais de débits pression à une fréquence choisie par les communes (tous les ans ou tous les deux ans). Le tarif qui sera proposé en assemblée générale est de 30 euros H.T. par poteau.

## **7. Divers**

M. ROLLET présente un remboursement du CNAS de 110.36 euros. Le bureau l'accepte à l'unanimité (Délibération 6)

**L'assemblée générale aura lieu le 22 Mars à  
14h30 à COURCHAPON**